

Coût pédagogique pour l'année scolaire 2024/2025 Du 26 août 2024 au 20 Juillet 2025

Pré requis :

S'inscrire et valider les épreuves de sélection à l'entrée en IFAS

Objectif de la formation :

Valider l'ensemble des compétences nécessaires pour obtenir le diplôme d'aide-soignant

Accessibilité des personnes en situation de handicap :

Les personnes atteintes d'un handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Prise en charge :

Le financement des coûts pédagogiques de formation dépend de votre statut à l'entrée en formation.

Sous certaines conditions la Région Bretagne ouvre la gratuité de la formation suite à l'admission aux épreuves de sélections :
Il vous appartient de vous renseigner auprès de votre employeur, de pôle emploi ou de l'institut de formation des possibilités de prise en charge qui sont envisageables.

Formation initiale tarif unique TTC : 7 140 €

Pour information

La formation complète dure au total 1540 heures réparties ainsi :

770 heures théoriques facturées, 770 heures d'enseignement clinique en stage et 3 semaines de congés.

Cursus allégé pour les titulaires d'un baccalauréat Professionnel

	Heures théoriques	Tarif TTC
Baccalauréat professionnel SAPAT	511	5 930,00 €
Baccalauréat professionnel ASSP	371	5 290,00 €

Formation passerelle

	Heures théoriques	Tarif TTC
Passerelle Auxiliaire de Puériculture (niveau 3)	329	4 840,00 €
Passerelle Auxiliaire de Puériculture (niveau 4) – session postérieures à 2021	224	4 380,00 €
Passerelle Ambulancier	574	6 230,00 €
Passerelle Accompagnement Éducatif et Social (id. AVS, MCAD et AMP)	553	6 130,00 €
Passerelle Accompagnement Éducatif et Social – sessions postérieures à 2021	455	5 680,00 €
Passerelle Assistant de Vie aux Familles	567	6 200,00 €
Passerelle ARM – Assistant de régulation médical	553	6 130,00 €
Passerelle ASMS – Agent de service médico-social	602	6 360,00 €

Formation partielle par Module (Post VAE)

Règle de dégressivité :

Les 2 modules les plus chers seront facturés à 100 % puis 50 % pour les suivants.

		Tarif TTC	Heures théoriques
Bloc 1	Module 1 – Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	1 950,00 €	147
	Module 2 – Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	280,00 €	21
Bloc 2	Module 3 – Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	1 020,00 €	77
	Module 4 – Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)	2 410,00 €	182
	Module 5 – Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	460,00 €	35
Bloc 3	Module 6 – Relation et communication avec les personnes et leur entourage	930,00 €	70
	Module 7 – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	280,00 €	21
Bloc 4	Module 8 – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	460,00 €	35
Bloc 5	Module 9 – Traitement des informations	460,00 €	35
	Module 10 – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	930,00 €	70
Hors bloc (obligatoire)	Accompagnement pédagogique individualisé (API) + Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI) + Travaux personnels guidés (TPG)	1 020,00 €	77

Pour les revalidations de l'ancien diplôme (niveau 3)

	Tarif TTC	Heures théoriques
Module 1. L'accompagnement de la personne	1 090,00 €	140
Module 2 : L'état clinique de la personne	550,00 €	70
Module 3 : Les soins	1 360,00 €	175
Module 4 : L'ergonomie	270,00 €	35
Module 5 : Relation communication	550,00 €	70
Module 6 : Hygiène des locaux hospitaliers	270,00 €	35
Module 7 : Transmission des informations	270,00 €	35
Module 8 : Organisation du travail	270,00 €	35

Les modules à revalider suite à une formation complète ou passerelle ne sont pas facturés à la première représentation.

A Dinan, le 01/02/2024

Le Coordonnateur Général des IFPS du GHRE,

Monsieur MILLET

Stéphane MILLET
Coordonnateur Général
I.F.P.S
G.H RANCE EMERAUDE